



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Note de présentation

Conseil municipal
Jeudi 25 juin 2020

Préambule

- **Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.**
- **Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.**
- **Cet arrêté intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. En raison de la crise sanitaire, ce délai est prolongé cette année jusqu'au 31 juillet 2020.**
- **Le compte administratif est présenté par le maire, mais ce dernier ne prend pas part à son vote.**



SOMMAIRE

- I. Résultats de l'exercice 2019**
- II. Le fonctionnement**
- III. L'investissement**
- IV. L'autofinancement et l'endettement**



I. Résultats de l'exercice 2019



Résultat 2019 – Fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent de 592 k€.

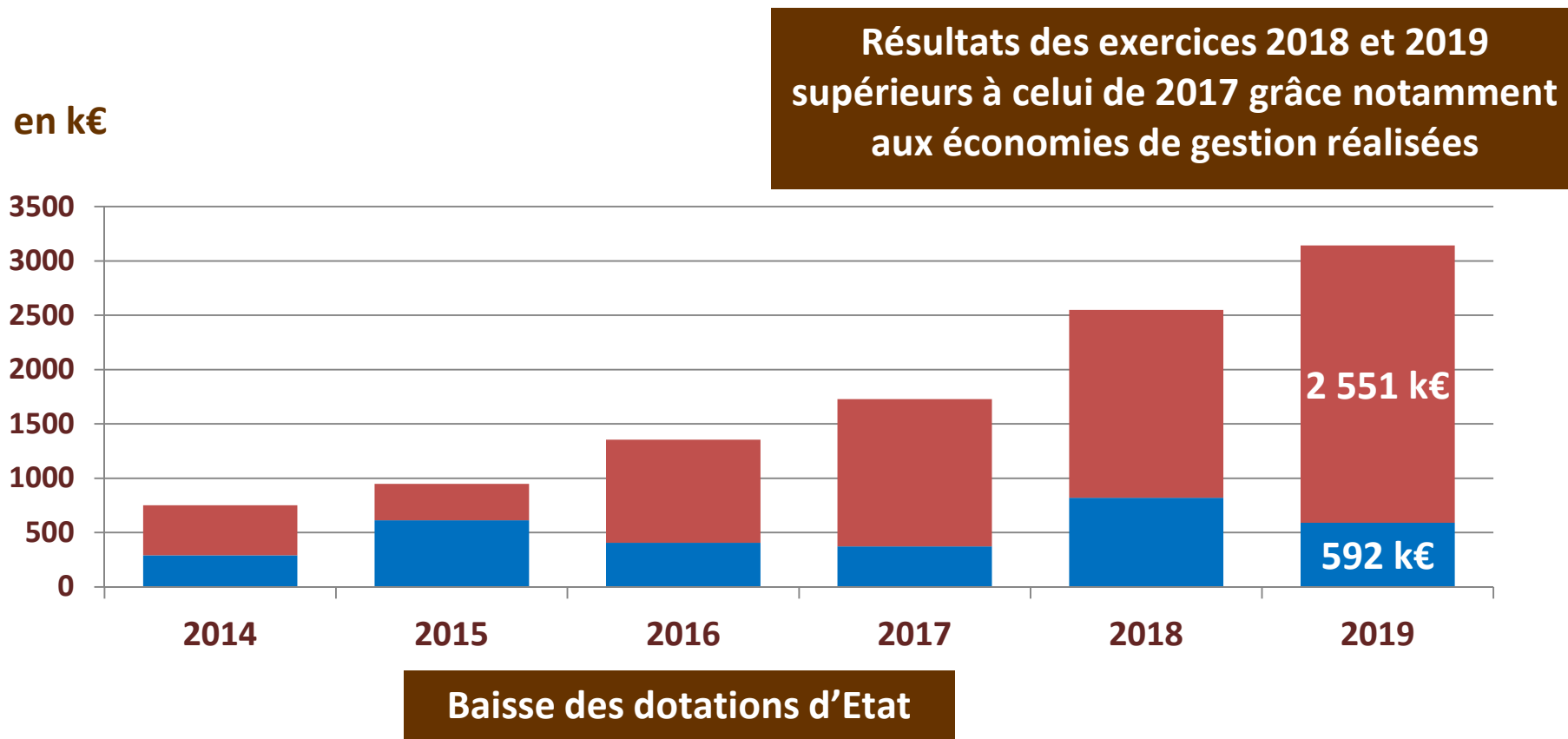
Ce résultat est inférieur à celui de 2018 (en raison essentiellement de nouvelles dépenses ponctuelles) mais reste bien au dessus de celui de 2017. Sans les dépenses ponctuelles, le résultat de 2019 serait inférieur de 3 % seulement à celui de 2018.

Grace aux efforts de gestion, le résultat de fonctionnement, en baisse pendant 3 années consécutives, de 2015 à 2017, en raison principalement de la réfaction importante des dotations de l'Etat, est maintenu à un niveau satisfaisant.

Le résultat cumulé de l'exercice 2019 s'élève à 3 143 k€. Il est en hausse constante depuis 2014.



Evolution du résultat de fonctionnement (de l'exercice et cumulé)



Résultat de l'exercice = recettes totales de fonctionnement – dépenses totales de fonctionnement (y compris dotations aux amortissements)



Résultat 2019 – Investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice 2019 fait apparaître un déficit de 559 k€.

Le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2019 (résultat cumulé) fait apparaître un excédent de 680 K€.



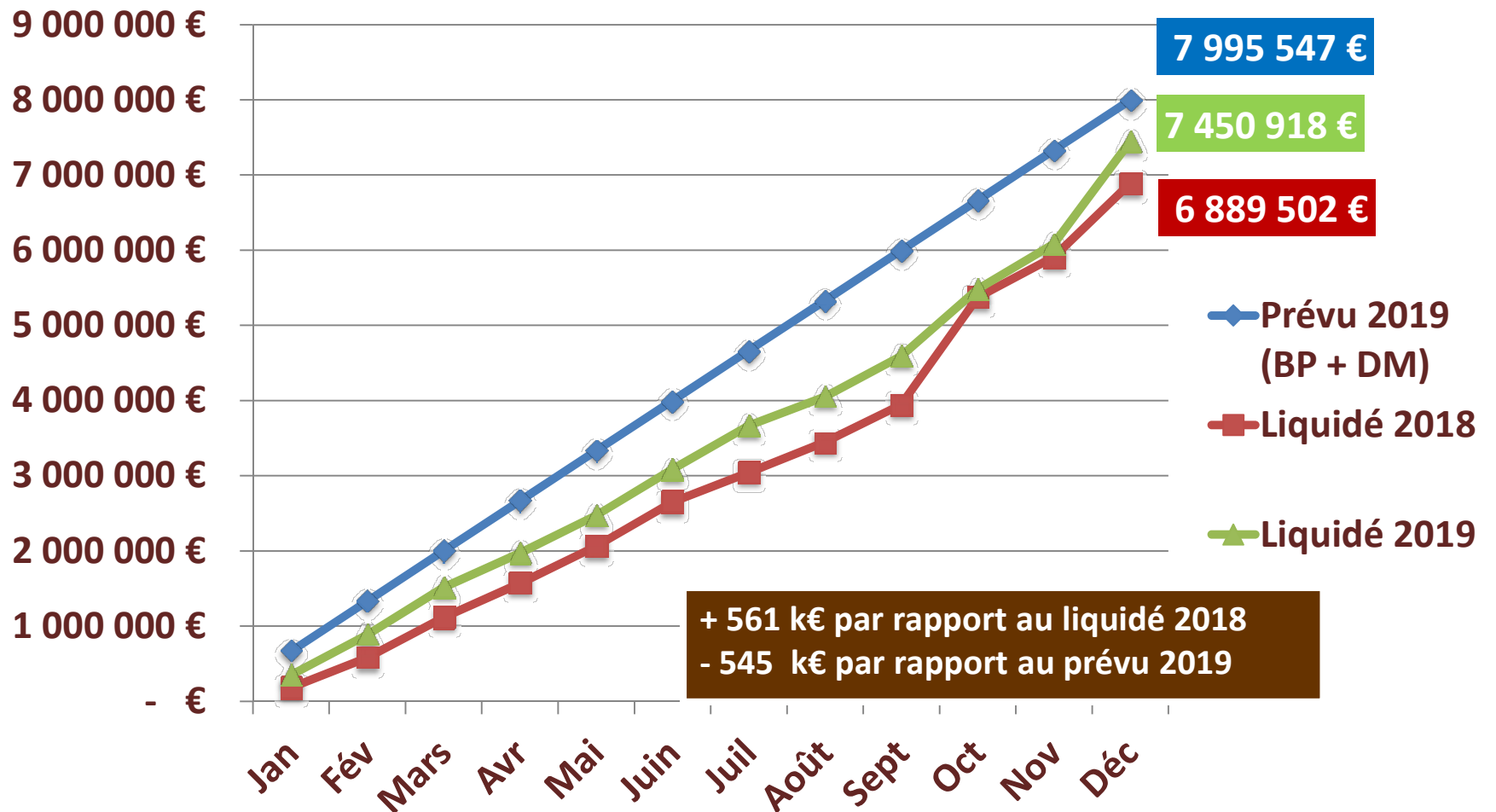
II. Le fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement



Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées





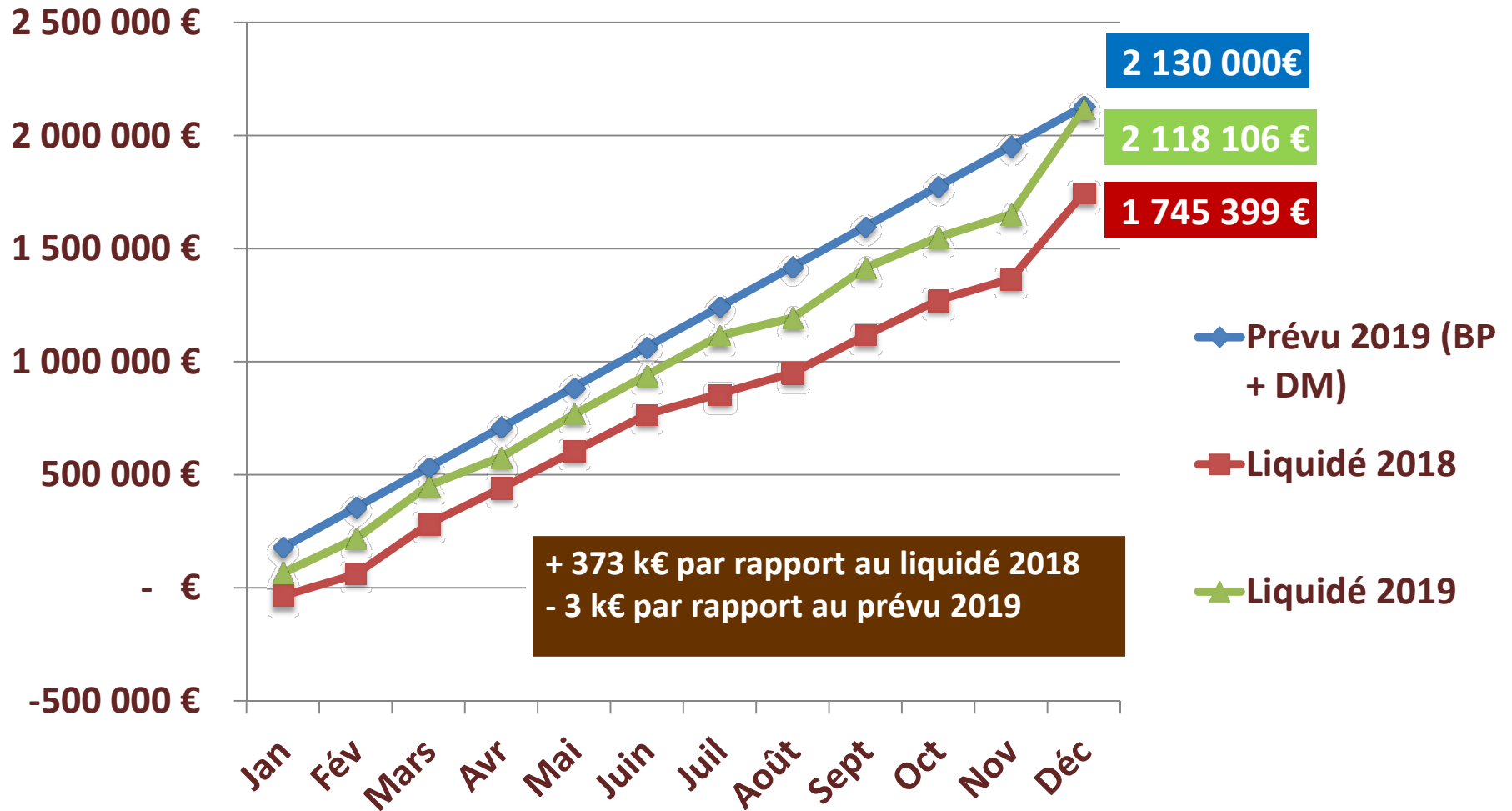
Principaux facteurs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation, principalement en raison :

- du transfert de la compétence périscolaire du budget CCAS au budget ville qui est compensée par une diminution de la subvention au CCAS,
- de dépenses ponctuelles liées à des événements exceptionnels, notamment la coupe du monde féminine de football, qui ne généreront pas de dépenses supplémentaires sur les exercices à venir.



Des charges générales impactées par le transfert du périscolaire



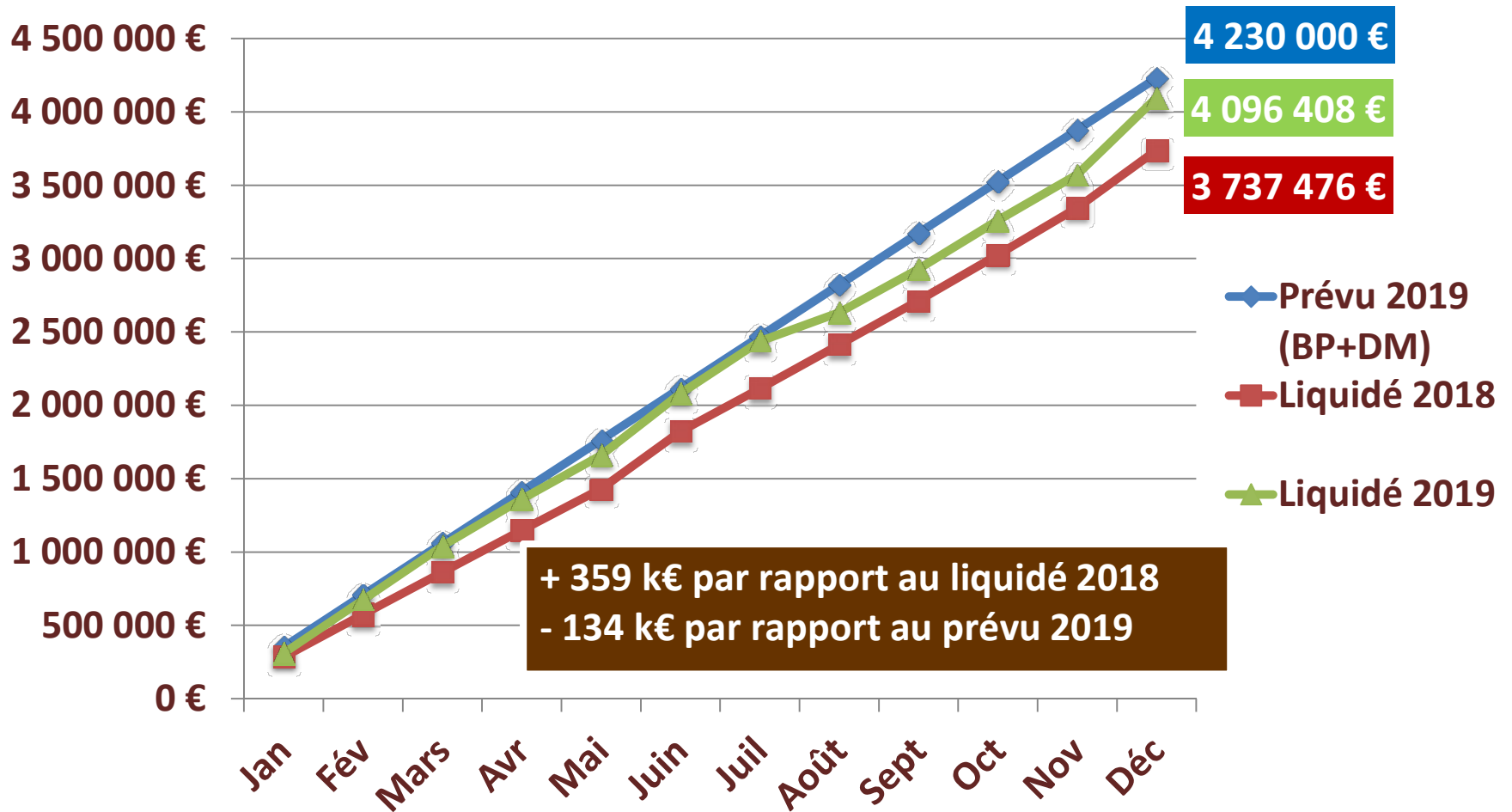


Principaux facteurs d'évolution des charges générales

En hausse	Stable	En baisse
<ul style="list-style-type: none">• Assurances : statutaire (personnel périscolaire transféré du CCAS à la ville) / achat de véhicules neufs (en remplacement de véhicules anciens) (+ 16 k€)• Energie : hausse générale des prix de l'énergie et passage à 50 % d'électricité verte et 10 % de biogaz / pas de hausse anormale des consommations (+ 40 k€)• Achat repas restaurants scolaires nouvelle dépense liée au transfert du périscolaire (+ 110 k€)• Nettoyage des locaux : actions d'entretien tri-annuel et remise en état après travaux (+ 50 k€)• Entretien des terrains de foot (+ 30 k€)• Formation du personnel : agents d'entretien / policiers municipaux (+ 37 k€)	<ul style="list-style-type: none">• Entretien et réparation des bâtiments et espaces publics : baisse des coûts d'entretien en lien avec les rénovations et changements de matériels des années précédentes	<ul style="list-style-type: none">• Etudes : achèvement de l'étude évaluation de l'entretien des bâtiments communaux et de l'accompagnement sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) (- 44 k€)



Des dépenses de personnel impactées par le transfert du périscolaire



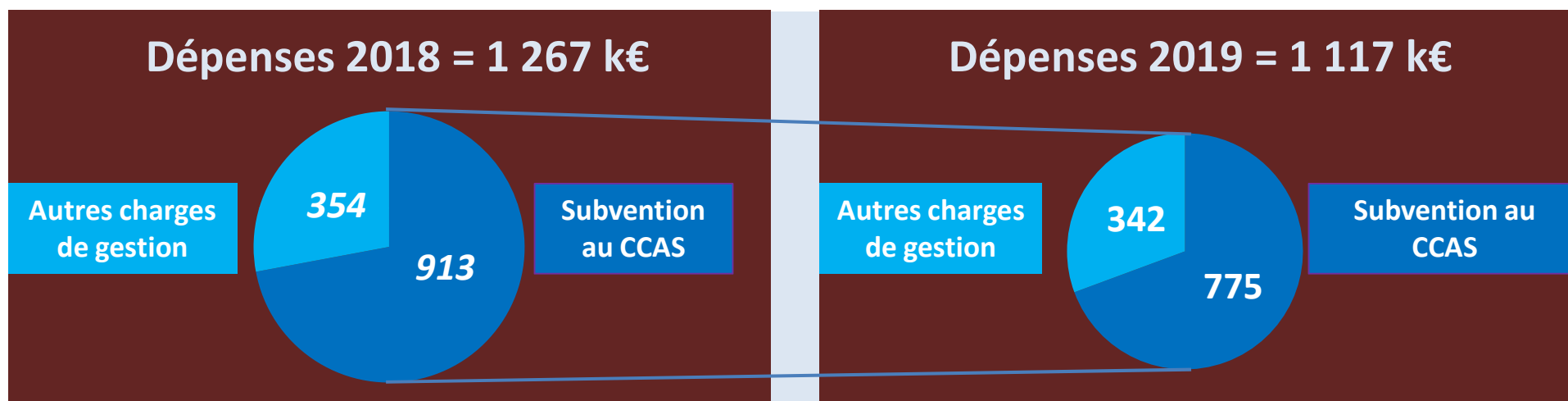


Principaux facteurs d'évolution des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont en augmentation (de 1,4 %) principalement en raison :

- du transfert des personnels périscolaires du budget CCAS au budget ville,
- du glissement vieillesse technicité (évolution de carrière des agents),
- et de la mise en place du nouveau régime indemnitaire des personnels (RIFSEEP).

Des charges de gestion courante en baisse

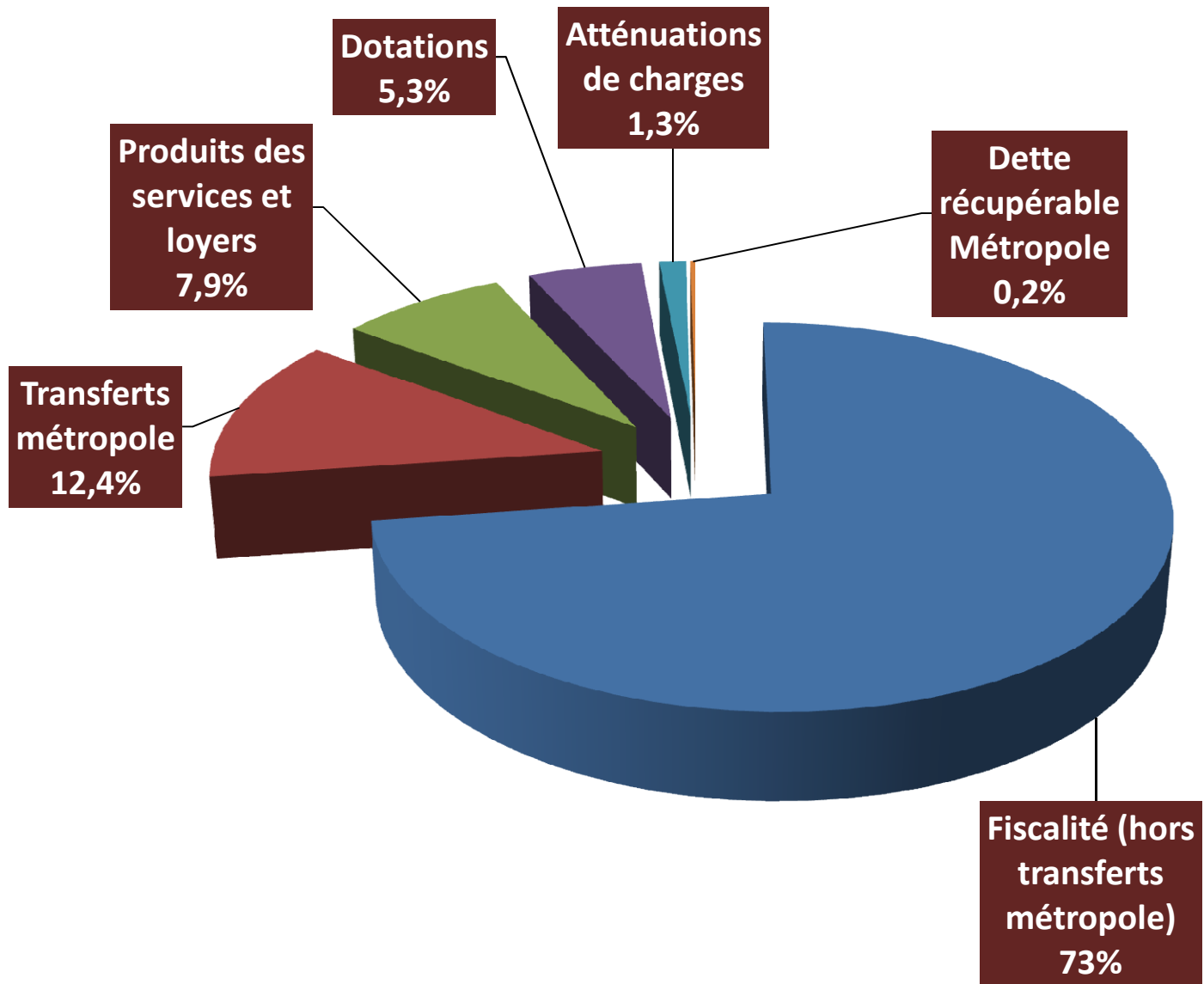


La baisse des charges de gestion courante entre 2018 et 2019 provient essentiellement de la réduction de la subvention accordée au CCAS en raison du transfert de la compétence périscolaire à la ville (- 138 k€).



Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement





Principaux facteurs d'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation principalement en raison du transfert de la compétence périscolaire du budget CCAS au budget ville :

- dotations CAF
- participations des familles

Evolution du produit fiscal

	2017	2018	2019
Produit N-1	4 616 561 €	4 931 737 €	5 038 558 €
Effet base	315 079 €	109 275 €	152 086 €
Effet taux	0 €	0 €	0 €
Produit fiscal N	4 931 640 €	5 041 012 €	5 190 644 €

Une augmentation des bases fiscales de 3,01 % en 2019 qui se décompose comme suit :

- 1,2 % pour la revalorisation forfaitaire annuelle (déterminée par décret en fonction du niveau d'inflation)
- 1,81 % pour l'élargissement "physique" des bases
 - logements livrés en 2018 et imposables en 2019
 - révision des valeurs locatives opérées par les services de l'Etat

Les taux sont restés constants en 2019.



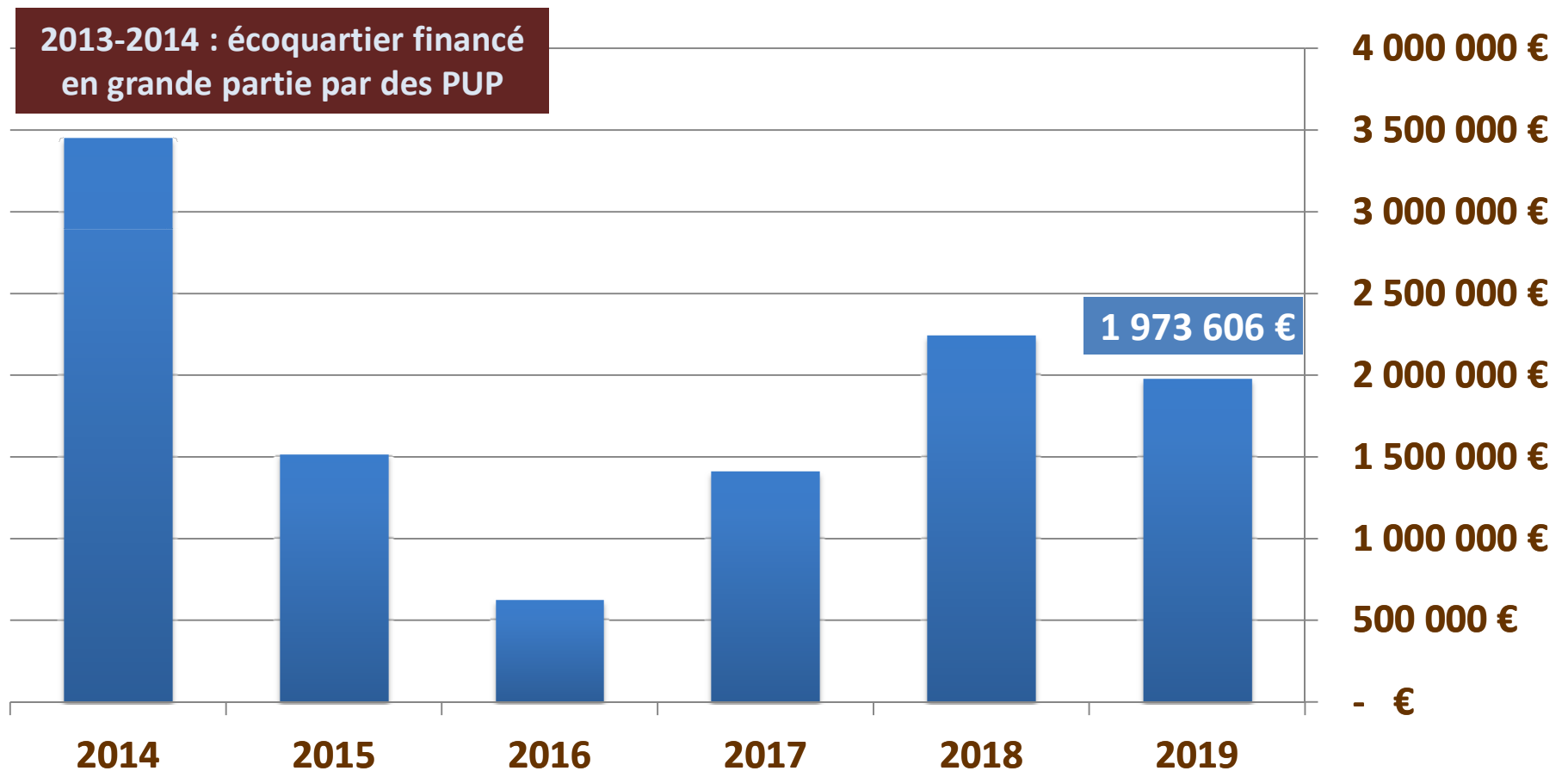
III. L'investissement



Les dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement

(hors remboursement des emprunts)





Principaux investissements 2019

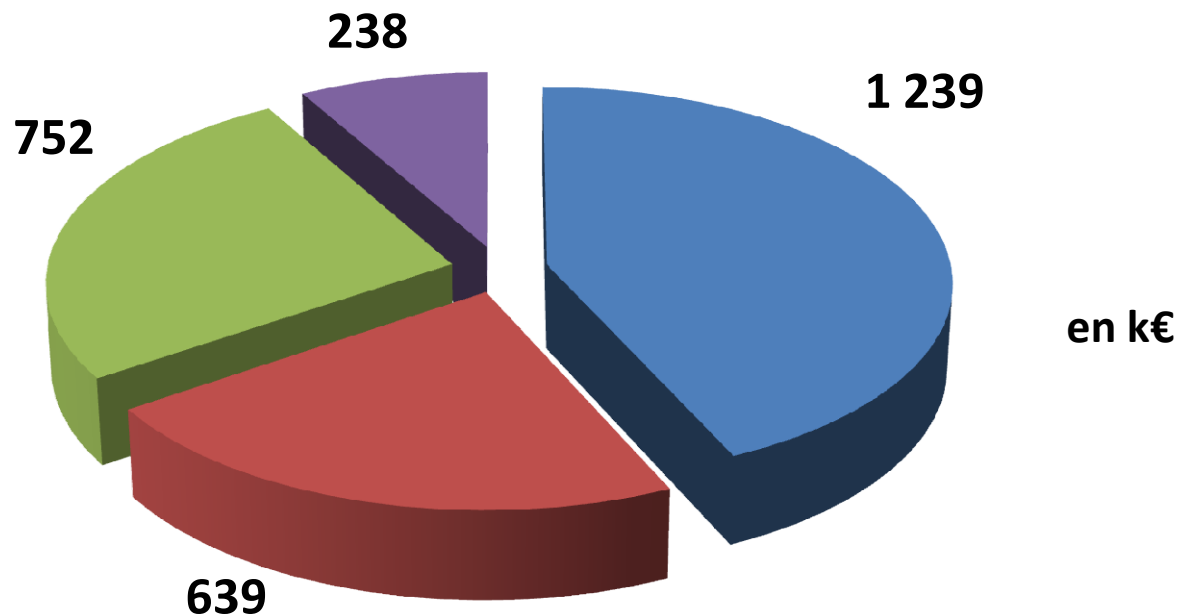
- Des dépenses d'équipement à hauteur de 1 973 k€
- Principales dépenses :
 - équilibrage des réseaux d'eau chaude de la plaine des sports (123 k€)
 - remplacement des installations d'éclairage : passage en LED (164 k€)
 - rénovation du terrain de foot synthétique (608 k€, subventions attendues 119 k€)
 - travaux dans les écoles, mise en conformité et amélioration du chauffage (320 k€)
 - rénovation de la façade de Gières Jeunesse (60 k€)
 - rénovation de la salle des mariages et du conseil municipal (250 k€, subventions attendues 73 k€)
 - mise en accessibilité de plusieurs bâtiments (40 k€)
 - renouvellement et pose d'éclairage public (22 k€)
 - matériel informatique (42 k€)
 - fonds de concours (rue des Arènes et rue du Moiron, 130 k€)





Les recettes d'investissement

Financement des investissements 2019



- Autofinancement (excédents passés en investissement)
- Dotation aux amortissements
- Cessions
- FCTVA

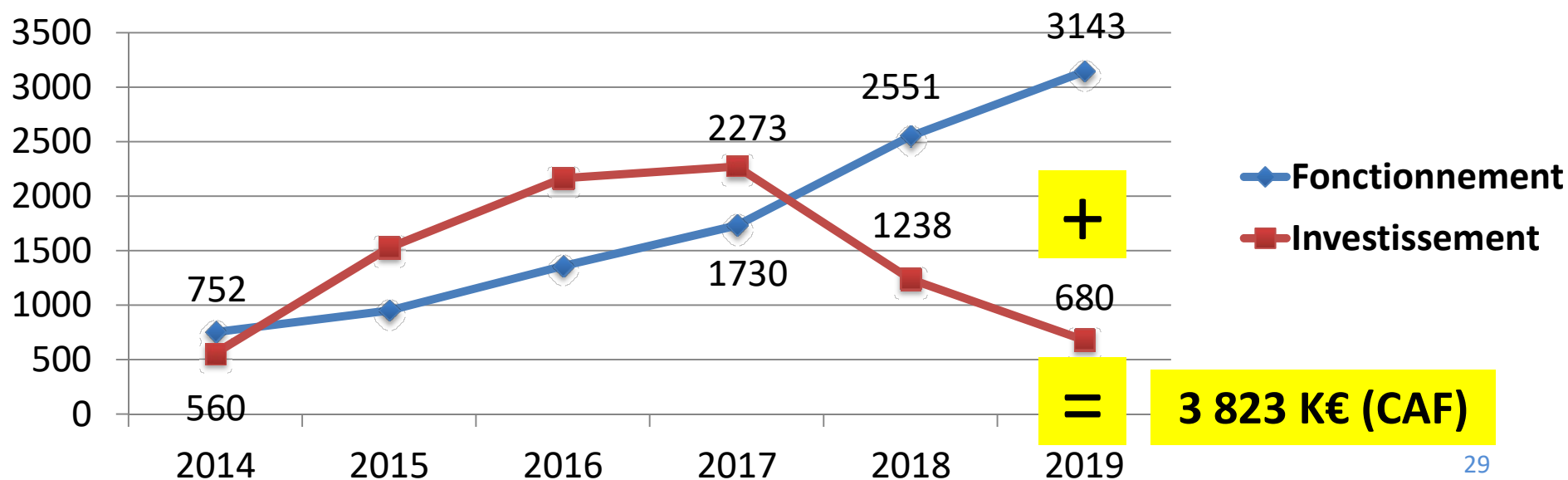


IV. L'autofinancement et l'endettement

Une épargne significative

Indicateur clé, la capacité d'autofinancement (CAF), calculée en additionnant les excédents cumulés en section de fonctionnement et d'investissement, se maintient à un niveau proche de 4 Mns €.

Evolution du résultat cumulé sur la période 2014-2019 (en milliers d'€)





Un faible niveau d'endettement

Des indicateurs très favorables :

- un faible niveau d'endettement et aucun produit financier "risqué"
- une capacité de désendettement à un niveau historiquement bas (2,5 années)
- une épargne nette qui reste élevée : 1040 K€
- une dette par habitant très faible : 407 € par habitant

Les emprunts en cours de la ville de Gières au 31/12/2019

Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Capital restant dû	Taux d'intérêts	Type de taux	Type Structure
Immobilisations 1999	30/12/1999	152 449 €	2 886 €	3,42 %	Taux fixe	(A)
Plaine des sports-IENA Préfi - 2011 – 2033 (renégociation tentée)	14/02/2005	1 500 000 €	775 862 €	4,84 %	Taux fixe	(A)
Plaine des Sports-Euribor 3 mois	15/02/2005	1 000 000 €	595 717 €	2,69 %	Taux indexé	(A)
Plaine des sports-Tip Top Euribor + renégociation	22/03/2005	1 586 420 €	846 091 €	0 %	Taux indexé	(A)
Financement des investissements	21/12/2015	730 000 €	573 761 €	1,95 %	Taux fixe	(A)

(A) = catégorie la moins risquée (cotation de A à F)



CONCLUSION

- Le compte administratif 2019 fait apparaître des finances saines.
- Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un faible endettement, la collectivité dispose d'une capacité d'investissement importante pour le mandat qui débute.